



garde enfants / covid

Par **carlman06400**, le **20/12/2020** à **19:45**

Bonjour,

Ma compagne a la garde de ses deux enfants et le père des enfants à les droits de visites et d'hébergement, la moitié des vacances.

Ma question est qu'il ne voudrait récupérer ses enfants que s'ils ont passé un test PCR (covid). Est ce une obligation de faire un test PCR pour les lui remettre ? Et si ils ne les récupèrent pas, que faire ?

Merci.

Par **amajuris**, le **20/12/2020** à **19:51**

bonjour,

un droit de visite et d'hébergement est un droit mais pas une obligation.

soit votre compagne fait tester ses enfants et s'ils sont négatifs peut les remettre au père.

soit votre compagne refuse de faire tester ses enfants et vous les gardez.

il est relativement facile de faire procéder à ces tests.

vendredi en promenant dans ma ville, j'ai vu un chapiteau pour test covid19, il y avait très peu

de monde, je me suis fait tester en quelques minutes, seule condition, avoir en mémoire son numération de sécurité sociale

salutations

Par **carlman06400**, le **20/12/2020** à **20:12**

Bonjour et merci pour cette réponse.

Cependant, et afin d'éviter tout problème ma compagne si il refuse de les prendre doit aller voir la Police pour le signaler et éviter que lui ne dise qu'elle a refusé de les lui remettre.

Mais ma question est est ce une obligation ce test pour remettre les enfants ?

Par **amajuris**, le **20/12/2020** à **20:39**

il me semble que c'est judicieux que votre compagne remette ses enfants à leur père en étant sur qu'ils ne soient pas porteur du virus.

personne n'est obligé de se faire tester mais pour aller dans certains pays étrangers, il faut présenter un certificat négatif.

pour éviter tout problème, le test est la meilleure solution.

pourquoi votre compagne refuse-t-elle ?

Par **Visiteur**, le **20/12/2020** à **21:05**

Bonsoir

Amajuris n'a peut-être pas compris votre question.

Non, il n'existe aucun texte rendant obligatoire un test des enfants avant qu'ils aillent avec leur père.

C'est néanmoins une précaution sanitaire et vous pourriez exiger la même chose lors de leur retour chez vous.

PS/ De nombreuses pharmacies proposent également le test gratuit.

Par **Lag0**, le **21/12/2020** à **08:58**

[quote]

il me semble que c'est judicieux que votre compagne remette ses enfants à leur père en étant sur qu'ils ne soient pas porteur du virus.

[/quote]

Bonjour,

Attention, un test négatif n'est absolument pas une certitude de ne pas être porteur du virus !

Non seulement il y a de nombreux faux négatifs, mais encore, si le test est fait trop tôt après une contamination, il sera négatif bien que vous soyez contaminé et surtout, on peut être contaminé 5 minutes après avoir fait le test...

Par **amajuris**, le 21/12/2020 à 09:55

esp,

je n'ai jamais indiqué qu'il s'agissait d'une obligation, j'ai seulement indiqué que c'était judicieux.

quant à la fiabilité des tests, je ne suis pas compétent pour la juger.

ce qui est certain, c'est que pour se rendre dans certains pays étrangers, il faut un test négatif même non fiable.

Par **jodelariege**, le 21/12/2020 à 10:23

bonjour

question :le test covid est il obligatoire pour donner les enfants durant les vacances ?;

réponse: non

question :que faire alors si le père ne vient pas les chercher ?

réponse:garder les enfants à la maison en faisant une main courante à la gendarmerie....et aussi durant les week ends durant lesquels le père ne prendra pas les enfants pour cause de non test

Par **Lag0**, le 21/12/2020 à 12:51

[quote]

quant à la fiabilité des tests, je ne suis pas compétent pour la juger.

[/quote]

Ce n'est pas qu'une question de fiabilité des tests (il y a peu de faux positifs, mais de nombreux faux négatifs), mais surtout, comme déjà dit, du fait que ces tests ne peuvent être positifs que plusieurs jours après une contamination (et pendant ce temps, on est contagieux) et également que l'on peut être contaminé à tout moment, donc après avoir eu un test négatif...

Par **Visiteur**, le **21/12/2020** à **13:11**

Sans compter les tests mal réalisés

Mais je pense qu'il a été répondu au sujet.

[quote]

Est ce une obligation de faire un test PCR pour les lui remettre ?
et si ils ne les récupèrent pas que faire ?

[/quote]

Par **Ballosuz**, le **24/01/2021** à **21:43**

S'il n'exerce pas son droit, il faut surtout faire attention à [garder des preuves](#) du non exercice de ce droit en déposant des main courantes comme vous l'a proposé JODELARIEGE...

Si ce comportement du père n'est pas que lié au Covid, ça vaut peut être le coup de demander une réduction du droit de visite qui pourrait avoir une conséquence sur le montant de pension alimentaire...

Aucune obligation de test, encore heureux !